

Tout au long du mandat, les élus CGT vous ont défendu dans le respect du statut et des règles de gestion, tout en tenant compte de chaque situation particulière.
Ils se sont adressés individuellement à chaque collègue qui leur a confié sa défense.

Après chaque CAPN, les agents mais aussi les militants de section ont été tenus informés par des compte-rendus individuels (par mail) et collectifs (sur le site national).

Ils ont été vis-à-vis des personnels les garants de l'application équitable et transparente des règles mais ont aussi contribué, par leurs interventions et leurs écrits (déclarations liminaires), à faire vivre les revendications de la CGT pour de meilleurs droits et garanties pour tous.

Au delà des CAP nationales, le rôle des élus B de la CGT, c'est aussi de répondre aux interrogations des centaines d'agents qui les contactent, par mail ou par téléphone.

C'est aussi de conseiller et aider les collègues dans toutes leurs démarches face à l'administration au niveau de leur carrière.

../.. suite pièce jointe

fichiers:



[Télécharger cr_mandat_cap_b.pdf](#) (693.6 Ko)

Public: [CAP / CCP](#)

[CAP B](#)

[Les élections](#)

[Elections 2018](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
